

CONSEIL EN CONSTRUCTION Interview

«Le coaching a pour but de réduire les émissions d'ammoniac des étables»

La Plateforme nationale d'ammoniac a mis sur pied un coaching en construction pour accompagner les agriculteurs désireux de réduire les émissions dans leurs bâtiments. FRANÇOIS-LIONEL HUMBERT endosse ce rôle de coach pour toute la Romandie.

La réduction des émissions d'ammoniac, puissant gaz à effet de serre, reste un défi majeur pour l'agriculture. Les décisions prises par les exploitants lors d'un projet de construction de nouvelles étables ou de transformation d'anciens bâtiments déploient leurs effets durant des décennies. Partant de ce constat, la Plateforme nationale d'ammoniac a lancé un projet, s'étalant de 2022 à 2025, qui propose un coaching en construction. Pour la Suisse romande, cette offre est assurée par François-Lionel Humbert, collaborateur scientifique à Grangeneuve (FR) et responsable de la coordination du conseil en construction rurale du Canton de Fribourg.

En quoi consiste votre rôle de coach en construction rurale pour la Plateforme nationale d'ammoniac?

Le coaching a pour but de soutenir les exploitations agricoles qui souhaitent réduire leurs émissions d'ammoniac. Notre accompagnement peut s'inscrire dans le cadre d'une nouvelle construction mais aussi lors d'une transformation de bâtiments existants. Cela peut prendre diverses formes: simple renseignement téléphonique, transmission de documents ou information. Nous proposons aussi à ceux qui le désirent un accompagnement plus approfondi de leur projet, avec des réflexions sur la détention du troupeau et sur les possibilités de mettre plusieurs mesures en place. Enfin, nous impliquons les conseillers cantonaux pour diffuser les informations plus largement.

Quel est le potentiel de réduction des émissions d'ammoniac dans les étables en Suisse?

Le groupe d'experts du projet, dont font partie la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) de Zollikofen (BE) et Agroscope, a estimé qu'il y avait un potentiel de réduction de l'ordre de 10 à 20% des émissions d'ammoniac dans les étables suisses. Cela ne concerne que les mesures concernant les étables et ne comprend pas les réductions potentielles liées au stockage des engrais de ferme, à leur épandage, ni à l'alimentation du bétail. Ajuster les apports protéiques aux besoins des animaux, en particulier chez les porcs, est d'ailleurs souvent la première mesure à prendre, car elle représente le plus grand potentiel. Elle permet d'éviter des émissions de surplus d'intrants azotés sur l'ensemble de la chaîne.



François-Lionel Humbert est le coach romand de la Plateforme nationale d'ammoniac. V. GREMAUD

Quelles sont les mesures les plus efficaces, en termes de réduction des émissions, que peuvent prendre les agriculteurs dans leurs bâtiments?

Il est difficile de comparer les différentes mesures, car elles s'appuient sur des technologies qui leur sont propres. Les laveurs d'air, par exemple, peuvent diminuer de 70 à 95% les émissions des porcheries ou des poulaillers. L'acidification du lisier est également très prometteuse, avec une réduction potentielle de l'ordre de 50%. D'une manière générale, réduire les surfaces souillées fait diminuer les émissions d'ammoniac. Les aires de circulation avec une pente transversale de 3% et une rigole de collecte des urines permettent une diminution de ces émissions de près de 20% et les trottoirs d'affouragement parviennent à faire baisser ces émissions à l'intérieur de l'étable de 10 à 15%.

Y a-t-il des aides pour financer ces mesures?

Oui. Les montants que peuvent toucher les exploitants varient d'une mesure à l'autre. Par exemple, il est possible de percevoir 240 francs par place UGB pour la mise en place de couloirs avec des pentes transversales pour récupérer les urines et 140 fr./UGB pour l'installation de trottoirs d'affouragement. Pour l'acidification du lisier, il est possible de toucher un montant à fonds perdu pour 75% des coûts éligibles et 50% du montant restant peut faire l'objet d'un crédit d'investissement. Ces aides sont versées pour moitié par la Confédération et pour l'autre moitié par le Canton. Il faut donc s'assurer que son Canton accepte de cofinancer les mesures pour avoir accès à ces soutiens. Au vu des disparités cantonales, il est très vivement conseillé de se renseigner au préalable pour chaque projet.

Vous avez évoqué l'acidification du lisier. D'autres mesures de traitement

des engrais de ferme, par exemple à l'aide de micro-organismes ou d'enzymes, ont-elles aussi été envisagées?

Actuellement, la Confédération soutient cinq mesures. Malgré le réel potentiel de certaines mesures, chaque nouveau produit doit être évalué, soit dans le cadre de ce projet, soit au travers d'un mandat d'Agroscope. Pour légitimer un soutien étatique, il est nécessaire de procéder à une estimation du potentiel de réduction par des études scientifiques. Certaines mesures étudiées à l'étranger doivent être analysées pour s'assurer qu'elles ont la même efficacité dans nos conditions suisses. Notre projet peut être à l'origine de tels essais scientifiques (lire l'encadré ci-dessus).

«L'agriculteur doit être lui-même convaincu du bien-fondé de la démarche»

Existe-t-il d'autres mesures que peuvent prendre les agriculteurs?

Oui, il est possible de réduire les émissions d'ammoniac avec d'autres mesures qui ont aussi l'avantage d'améliorer le bien-être animal. Je pense, par exemple, au fait d'ombrager les courettes extérieures sans pour autant les couvrir, ce qui permet de continuer à répondre aux exigences des Sorties régulières en plein air (SRPA) tout en réduisant la température des aires d'exercice, un facteur qui influence beaucoup l'ampleur des émissions. Dans la même idée, toute mesure évitant l'accumulation de chaleur à l'intérieur des étables en été est positive pour l'animal et réduit les émissions.

Ces mesures représentent tout de même un certain coût pour les porteurs de projet. Comment comptez-



Les trottoirs d'affouragement sont soutenus. AMMONIAK.CH



Une pente transversale de 3% et une rigole de collecte des urines diminuent les émissions d'ammoniac. V. GREMAUD

vous les inciter à les mettre en place?

Effectivement, les aides étatiques ne couvrent jamais l'intégralité des coûts engendrés par les mesures. Néanmoins, la mise en place de ces mesures induit très souvent des plus-values indirectes. C'est sur ces aspects que nous communiquons aussi dans le cadre du coaching. L'ammoniac étant un gaz irritant, la réduction des émissions améliore le confort et le bien-être des animaux. De plus, diminuer les émissions, c'est aussi gagner en efficacité, en cohérence du système de production et cela contribue à remplir les objectifs environnementaux de durabilité fixés pour l'agriculture. Dans le meilleur des cas, l'optimisation des surfaces signifie moins de béton et, donc, des coûts de construction moins élevés. Enfin, avec l'évolution du prix de l'azote, il devient d'autant plus important de réduire les pertes de cet élément fertilisant. Même si elles sont généralement difficiles à chiffrer, ces plus-values se déploient à moyen et à long terme. Quoi qu'il en soit, l'agriculteur doit être lui-même convaincu du bien-fondé de la démarche.

S'il semble relativement facile de mettre en œuvre ces mesures lors d'une nouvelle construction, qu'en est-il pour les bâtiments existants?

Sur le principe, notre prestation de coaching et de soutien concerne tous les projets de construction, que ce soit pour de nouvelles réalisations ou pour des transformations. Il est évident que les contraintes architecturales des bâtiments existants limitent les mesures applicables lors de transformations. L'installation d'un récupérateur d'urine dans les couloirs ou d'un trottoir d'affouragement s'avère généralement compliquée dans les anciennes étables. Là où des tapis sont déjà utilisés, ils peuvent être remplacés par des matelas inclinés. D'autres mesures

sont plus faciles à mettre en place, comme augmenter la fréquence de raclage des couloirs ou favoriser la mise au pâturage. Les mesures s'adaptent au cas par cas. Tout agriculteur qui réfléchit à une transformation peut aussi entreprendre cette démarche pour réduire ses émissions d'ammoniac.

A qui s'adresse votre coaching?

Aux agriculteurs en priorité. Nous nous adressons aussi aux architectes, aux entreprises de construction ainsi qu'aux services cantonaux, qui ont d'ailleurs été informés au sujet de notre coaching. Je suis convaincu que, pour être la plus efficace possible, notre prestation s'inscrit au centre d'un trio formé par l'agriculteur, le planificateur et le coach.

Concrètement, quelles démarches doit entreprendre un agriculteur intéressé par votre prestation?

Un contact peut être pris avec le conseiller régional pour un premier conseil. Les coaches peuvent ensuite compléter ce premier conseil si nécessaire. De manière générale, plus les réflexions se font tôt dans le projet, meilleur sera l'accompagnement.

Parmi les cantons romands, seuls Fribourg, le Valais et Berne participent au financement de la plateforme. Comment cela s'explique-t-il?

La plateforme est le fruit d'un projet, lancé en 2017, de transfert de connaissance au sujet des émissions d'ammoniac dans l'agriculture. Elle est soutenue par la Confédération par les offices fédéraux de l'agriculture (OFAG) et de l'environnement (OFEV), ainsi que par certains services cantonaux de l'agriculture et/ou de l'environnement. Les cantons sont libres, en fonction des priorités qui leur sont propres, de rejoindre ou non la plateforme. Comme le coaching s'inscrit dans le cadre d'un projet de vulgarisation. Tous les cantons romands ont

Démarche participative

Le projet de la Plateforme nationale ammoniac s'articule sur deux groupes distincts. L'un, avec quatre coaches, s'occupe de la vulgarisation; l'autre, composé d'experts, assure le suivi scientifique. Au sein de cette structure, les mesures adoptées par le projet sont continuellement discutées. Au fil du temps, elles vont s'affiner. Si un agriculteur ou un planificateur a une idée pertinente, par exemple au sujet d'une éventuelle nouvelle mesure à soutenir, cette proposition peut être rapportée au groupe d'experts en passant par les coaches. Cette démarche participative doit permettre d'avancer dans la bonne direction, grâce à une étroite collaboration entre les praticiens, les vulgarisateurs et les scientifiques.

VG

reçu une proposition de la part de la plateforme. Le canton de Fribourg, qui se distingue par une forte densité en bovins et en porcs, a répondu positivement à cet appel, sur proposition du secteur Production animale de Grangeneuve.

Qui finance votre prestation de coaching?

Pour les projets situés dans les cantons qui ont adhéré à la plateforme, à savoir Fribourg, le Valais et Berne en ce qui concerne la Romandie, la prestation de coaching est partiellement prise en charge par la plateforme. Si un agriculteur d'un autre canton nous contacte, nous répondrons naturellement aussi à sa demande. S'il s'agit d'un simple renseignement téléphonique ou de l'envoi d'un document, la prestation ne lui sera pas facturée. Si la demande consiste en un accompagnement plus poussé, nous regarderons avec les services cantonaux respectifs si une alternative peut être trouvée.

Vous êtes officiellement coach de la plateforme depuis l'automne 2022. La demande est-elle forte?

Pas encore. Quelques agriculteurs se sont adressés à nous pour des renseignements. Pour l'heure, j'ai débuté un accompagnement plus poussé. Jusqu'à présent, nous avons peu communiqué sur cette nouvelle prestation, mais nous allons proposer cette offre de coaching plus systématiquement dans nos prestations de conseil. Nous sommes encore au début de la démarche en Romandie. En Suisse alémanique, où ce coaching existe depuis un peu plus longtemps, les demandes sont plus fréquentes.

PROPOS RECUEILLIS PAR VINCENT GREMAUD

INFORMATIONS UTILES

www.ammoniak.ch/fr
François-Lionel Humbert se tient à disposition: 026 305 58 23
ou francois-lionel.humbert@fr.ch